



Formulaire d'inscription • Fête Éco-Bio Paysanne 6, 7 et 8 août 2010

Information générale

Nom de l'entreprise : _____
Nom de l'entreprise pour diffusion (si différent) : _____
Nom du responsable : _____
Titre : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Province : _____
Code postal : _____ Site Web : _____
Téléphone : _____ Poste : _____ Cellulaire: _____
Télécopieur : _____ Courriel : _____

Renseignements supplémentaires

Type(s) de produit(s) : _____

Certification: _____

- J'autorise la TOHU à divulguer mes coordonnées.
- J'offrirai des dégustations sur place (maximum de 2 onces par bouchée).
- Je vais vendre de la nourriture à mon kiosque.
- Je souhaite déposer de la nourriture dans le camion réfrigéré. Prévoir environ ____ pieds cube pour mon matériel.
- Je souhaite avoir accès à un camion de congélation (disponible en fonction de la demande).

Électricité

- J'ai besoin d'électricité à mon kiosque.
Mes installations nécessiteront ____ prises de 15 ampères (maximum de 3 prises par kiosque).
1 prise de 15 ampères = 50 \$
2 prises de 15 ampères = 80 \$
3 prises de 15 ampères (maximum) = 100 \$

IMPORTANT Afin d'assurer l'approvisionnement électrique des kiosques, il vous sera interdit de brancher d'autres appareils que ceux indiqués ci-bas :

Détails des appareils électriques que j'aurai à mon kiosque et spécifications électriques.

Consommation d'essence

Afin de nous aider à réduire l'impact écologique de la Fête Éco-Bio Paysanne, veuillez nous informer du moyen de transport que vous comptez utiliser pour venir à l'événement.

- Voiture Mini-fourgonnette Camion léger Camion lourd _____
Litres d'essence consommés _____ ou litres de diesel consommés : _____



Formulaire d'inscription • Fête Éco-Bio Paysanne 6, 7 et 8 août 2010

Calcul des coûts

| | Coût | Nombre de kiosque(s) | Total |
|---|--------|----------------------|-------|
| Catégories | | | |
| Entreprise | 575 \$ | | |
| Petite entreprise | 400 \$ | | |
| OBNL, ONG, COOP | 225 \$ | | |
| Agriculteur | 330 \$ | | |
| Agriculteur faisant également la vente de produits transformés | 380 \$ | | |
| Artiste récupérateur | 125 \$ | | |
| Électricité : important de d'inscrire le détail du matériel électrique en page 1 | | | |
| 1 prise de 15 ampères | 50 \$ | | |
| 2 prises de 15 ampères | 80 \$ | | |
| 3 prises de 15 ampères | 100 \$ | | |
| Bannière (voir page 5) | | | |
| Nouvelle bannière d'identification 2 pieds par 10 pieds | 165 \$ | | |
| Installation d'une bannière de 2009 | 45 \$ | | |
| Sous-total | | | |
| TPS (5 %) | | | |
| Sous total | | | |
| TVQ (7,5 %) | | | |
| Grand total | | | |
| 50 \$ de rabais par inscription payées avant le 7 mai 2010. | | | |
| Montant à payer avant le 11 juin 2010. | | | |

TPS : 143540797, TVQ : 1023490320

Veuillez libeller votre chèque au nom de : **TOHU**.

Les paiements par carte de crédit VISA ou Master Card sont également possible, par téléphone au 514 374-3522, poste **2227**.

TOHU / Fête Éco-Bio Paysanne
2345, rue Jarry Est,
Montréal (Québec), H1Z 4P3

J'ai pris connaissance des conditions du contrat de la Fête Éco-Bio Paysanne 2010 et je m'engage à les respecter. Je suis conscient que la Fête Éco-Bio Paysanne est un événement avec de fortes valeurs environnementales et je m'engage à **réduire la quantité de déchets de mon kiosque ainsi qu'à trier adéquatement les matières résiduelles.**

Signature de l'exposant

Date



Formulaire d'inscription • Fête Éco-Bio Paysanne 6, 7 et 8 août 2010

Horaire de la Fête Éco-Bio Paysanne

6, 7 et 8 août 2010

Vendredi 6 août: 13 h à 20 h

Samedi 7 août et dimanche 8 août : 10 h à 17 h

Montage des kiosques : jeudi 5 août, de 15 h à 19 h et vendredi 6 août de 8 h à 12 h.

Démontage des kiosques : dimanche 8 août, à partir de 17 h.

Détails de l'entente

| Dimensions | Catégories | | | | |
|------------|------------|--------------------|-----------------|-------------|--|
| | Entreprise | Petite entreprise* | OBNL, ONG, COOP | Agriculteur | Agriculteur faisant la vente de produits transformés |
| 10' x 10' | 575 \$ | 400 \$ | 225 \$ | 330 \$ | 380 \$ |

* Petite entreprise : Cinq employés et moins.

- Espace de 10 X 10 pieds sous une marquise extérieure;
- Une table de six pieds, deux chaises ;
- Accès à l'eau courante ;
- Électricité en option sur demande. Les exposants qui demandent l'électricité sont responsables d'apporter une rallonge (50 pieds minimum);

NOUVEAU! Artiste récupérateur, 125\$

- Une table de six pieds.
- Aucun accès à l'électricité.

Modalité de paiement

1. Un dépôt de 50 % du montant total doit accompagner votre demande.
2. Le paiement complet (solde) doit être reçu au plus tard le vendredi 11 juin 2010.
3. Si votre demande est faite après le 11 juin 2010, le paiement complet doit l'accompagner pour confirmer la réservation de votre espace.
4. Un **rabais de 50 \$** est offert pour les inscriptions dont le paiement complet est reçu avant le 7 mai 2010.
5. Veuillez nous retourner le contrat signé par la poste, accompagné de votre paiement.
6. Veuillez libeller votre chèque au nom de : **TOHU**.
7. Les paiements par carte VISA ou Mastercard sont acceptés, par téléphone.

Politique de remboursement

50 % de votre dépôt vous sera remboursé après réception d'un avis écrit de demande d'annulation reçu avant le 11 juin 2010. Après cette date, il n'y aura aucun remboursement.



Formulaire d'inscription • Fête Éco-Bio Paysanne 6, 7 et 8 août 2010

Épargnez grâce à la campagne de référencement !

Vous êtes les meilleurs ambassadeurs de la Fête Éco-Bio Paysanne, aidez-nous à diversifier les exposants pour la prochaine édition de l'événement. Nous vous invitons à parler de l'événement à vos contacts et amis et d'économiser !

Nous vous ferons parvenir un chèque de 50 \$ si nous recevons l'inscription d'un nouvel exposant référé par vous, avant le 11 juin 2010.

Afin de bénéficier du rabais, l'exposant référé ne doit avoir participé à aucune des éditions de la Fête Éco-Bio Paysanne ou la Fête Bio Paysanne. Une seule référence sera acceptée par nouvel exposant et l'organisation vous remettra 50 \$ que pour le premier exposant référé.

Je suis un nouvel exposant, j'ai été référé par : _____

Renseignements

Hélène Prémont
Téléphone : 514 374-3522, poste 2227 ou 1 888 376-TOHU (8648)
Télécopieur : 514 729-9964
Courriel : febp@tohu.net

Rappel et aide mémoire

Avant d'envoyer votre formulaire assurez-vous de :

- Avoir complètement rempli le formulaire, soit les pages 1 et 2.
- Avoir indiqué les appareils électriques qui se trouveront à votre kiosque, le cas échéant.
- Avoir rempli le tableau de calcul, ajouté les taxes dans l'ordre présenté dans le tableau.
- Joindre le dépôt et un chèque postdaté pour finaliser le paiement le 11 juin 2010.

Le chèque doit être libellé au nom de la TOHU.

1. HORAIRE

- L'événement aura lieu beau temps mauvais temps.
- Les heures d'ouverture de la Fête Éco-Bio Paysanne 2010 seront : le vendredi 6 août, de 13 h à 20 h, le samedi 7 août, de 10 h à 17 h et le dimanche 8 août, de 10 h à 17 h.
- Montage des kiosques : Jeudi 5 août 2010, de 15 h à 19 h et vendredi 6 août 2010, de 8 h à 12 h.
- Démontage des kiosques : Dimanche 8 août 2010, à partir de 17 h.
- Chaque exposant devra être prêt au plus tard une heure avant l'ouverture au public, soit dès 12 h le vendredi et dès 9 h le samedi et le dimanche.

2. CERTIFICATION

- Tous les produits alimentaires présentés à la Fête Éco-Bio Paysanne doivent être certifiés biologiques par un organisme accrédité par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) selon la loi d'appellation réservée (si applicable).

3. KIOSQUE

- Chaque exposant assurera une présence constante à son kiosque durant les heures d'ouverture de la Fête Éco-Bio Paysanne 2010.
- L'utilisation de l'espace loué ne sera fait que par l'organisation en ayant fait la location. Il est interdit de partager un espace.
- Chaque exposant doit s'assurer de respecter l'environnement en portant une attention particulière à la réutilisation, au recyclage et en minimisant les emballages.
- Chaque exposant est responsable de ses actes et de ses produits, en tout temps.
- Les kiosques seront distribués selon les besoins des différents exposants.
- L'organisation ne peut être tenue responsable du manque d'ombrage ou des dommages dus aux intempéries.

4. VOLET ALIMENTAIRE

- Afin d'assurer une conservation adéquate, chaque exposant pourra déposer gratuitement ses produits dans un camion réfrigéré dès le jeudi 5 août, 15 h.
- Chaque exposant de produits alimentaires transformés et/ou réfrigérés devra obligatoirement détenir un permis délivré par le MAPAQ (permis d'événement) et assurer l'innocuité de ses produits. (www.mapaq.gouv.qc.ca)

- Un accès à l'eau courante sera disponible à proximité (aux toilettes ou un lavabo extérieur). Toutefois, chaque exposant qui manipulera de la nourriture devra **obligatoirement** avoir de l'eau chaude dans un petit distributeur à proximité ainsi que des serviettes jetables pour les mains.

5. DÉGUSTATION ET VENTE DE NOURRITURE

- Les dégustations de plus de 2 onces sont interdites sur le site de la Fête Éco-Bio Paysanne.
- Il est interdit de vendre de la nourriture ou des boissons de plus de 2 onces à consommer sur place. Tous les produits vendus devront être emballés et consommés à l'extérieur du site de l'événement.

6. PROPRETÉ ET SÉCURITÉ

- Un service d'entretien et de gestion des matières résiduelles sera prévu sur le site. Toutefois, chaque exposant devra s'assurer de la propreté de son kiosque, trier ses déchets et devra respecter l'environnement.
- Au cours de l'événement, un service de sécurité surveillera les biens des exposants pendant la nuit. Toutefois, l'Union Biologique Paysanne et la TOHU ne pourront être tenus responsables d'accidents, de pertes ou de dommages, quels qu'ils soient.

7. ÉLECTRICITÉ

- L'électricité est disponible en option. Il est obligatoire de préciser les appareils électriques lors de l'inscription.

8. NORMES D'INCENDIE

- Les exposants sont responsables de la conformité de leur stand et des éléments qui le composent aux règlements du service des incendies de la Ville de Montréal.

Les matériaux suivants doivent être ignifugés si on les destine à la décoration :

- Fleurs et feuillages artificiels
- Fibres de bambou et de bois
- Matériaux synthétiques inflammables
- Papier
- Nappes
- Tout autre élément de structure ou de décoration potentiellement inflammable présent à l'intérieur de l'espace en location.

9. AFFICHAGE

- Il est important de ne rien coller sur les tentes. Vous devez prévoir du fil à pêche ou des bannières autoportantes



Conditions du contrat Fête Éco-Bio Paysanne 2010



Bannière Fête Éco-Bio Paysanne 2010

Le format de la police sera plus gros cette année!



©jeromedube.com

- Bannière de 2' x 20', séparée en deux avec le logo de la Fête Éco-Bio Paysanne au centre.
- La couleur de la bannière peut varier de même que celle du lettrage.
- Notez que le lettrage sera plus gros cette année.
- Le style d'écriture est prédéterminée et commune à tous, la taille variera selon le nombre de caractères requis.
- Vous devez réserver votre bannière au plus tard le 11 juin 2010.

Les exposants qui ont acheté une bannière en 2009 peuvent les réutiliser et ils n'auront qu'à défrayer les frais d'installation de 45 \$. L'organisation de la Fête Éco-Bio Paysanne changera la taille des caractères, à nos frais.



Code d'éthique et orientations Fête Éco-Bio Paysanne 2010

La Fête Éco-Bio Paysanne souhaite éclaircir et rendre attractives les notions de production biologique, protection de l'environnement, habitat écologique et commerce équitable par une forte participation citoyenne.

Les produits présentés à la Fête Éco-Bio Paysanne devront s'insérer dans l'un des quatre pôles principaux de l'événement soit :

- Agriculture biologique
- Habitation saine
- Vivre en ville : éco-citoyen
- Éducation (Obnl, ONG, gouvernement...)

Afin d'être accepté à la Fête Éco-Bio Paysanne, les exposants doivent présenter des programmes, des produits ou services visant le développement éco-citoyen des visiteurs.

Les produits vendus doivent respecter les valeurs du développement durable.

Tous les agriculteurs présents à la Fête Éco-Bio Paysanne doivent être membres de l'Union Biologique Paysanne (UBP). Les produits alimentaires qui ne sont pas produits au Québec devront être certifiés biologiques par une organisation reconnue.

Les organisateurs de la Fête Éco-Bio Paysanne se réservent le droit de refuser toutes entreprises dont les produits ne sont pas certifiés ou dont la fiabilité ou l'apport positif sur l'environnement est jugé douteux.